[**Labex MME-DII**](http://labex-mme-dii.u-cergy.fr/)

**Modèles Mathématiques et Économiques de la Dynamique, de l’Incertitude et des Interactions**

**APPEL A PROPOSITIONS 2019-2 – CHAIRE D’EXCELLENCE**

Le Labex MME-DII offre à partir de l'année académique 2019-2020 une chaire d’excellence, permettant l’accueil d’un enseignant-chercheur dans des conditions avantageuses pour une durée de 4 ans.

**Objectif des chaires d’excellence.** Les chaires d’excellence du Labex MME-DII ont pour objectif de renforcer le potentiel et l’attractivité scientifiques des établissements partenaires, en offrant à un enseigneur-chercheur des conditions de recherche et de rémunération avantageuses. Elles s’inspirent du modèle des chaires juniors offertes par le CNRS, mais ne sont pas cantonnées, dans le cas du Labex MME-DII, aux recrutements juniors. Le dispositif de chaires cible deux niveaux de recrutements. Au niveau junior (maître de conférences), le profil attendu est celui d’un chercheur à fort potentiel. Au niveau senior (professeur), le profil attendu est celui d’un chercheur de très bon niveau scientifique. Sont concernés les chercheurs français ou étrangers. La mise en place de la chaire peut se faire soit dans le cadre d’un recrutement de maître de conférences ou professeur fonctionnaire, soit dans le cadre d’un recrutement de professeur contractuel associé (notamment pour les étrangers en économie).

**Conditions offertes par la chaire pour le titulaire.** Le titulaire de la chaire bénéficie pendant 4 ans d’une décharge d’enseignement de deux tiers de son service statutaire, d’une prime d’excellence scientifique de rang 1 et de crédits de recherche annuels de 10 000 Euros.

**Montage de la chaire en partenariat avec l’établissement d’accueil.** La mise en place de la chaire se fait dans le cadre d’un recrutement effectué par un des établissements partenaires de la Fondation pour la Modélisation en Economie. La Fondation contribuera un montant de 40 000 euros par an au coût salarial de la chaire et financera les fonds de recherche jusqu'à 10 000 euros par an, ainsi que la prime d'excellence jusqu'à 15 000 euros par an. La mise en place de la chaire s’effectue par la signature d’une convention entre l’établissement porteur et la Fondation pour la Modélisation en Economie, qui spécifie les conditions de la chaire. Les laboratoires souhaitant se porter candidat à une chaire doivent donc se rapprocher au préalable de leur tutelle pour s’assurer de l’existence d’un emploi support pour le recrutement du titulaire de la chaire et obtenir l’accord de leur établissement pour que ce poste fasse l’objet d’une convention dans le cadre d’une chaire d’excellence de la Fondation. Le cas échéant, la chaire pourra être annoncée lors de la campagne d’emploi décidée au sein des établissements. La Fondation pour la Modélisation en Economie est consultée, comme dans le cas des chaires CNRS, en vue de la constitution du comité de sélection qui évaluera les candidatures reçues pour la chaire.

**Procédure d’attribution des chaires.** Les chaires sont attribuées par le comité exécutif de la Fondation pour la Modélisation en Economie, après avis du comité scientifique. Le dossier de candidature est à envoyer **au plus tard le 17 février 2019**, à l’adresse [labex.mmedii@gmail.com](mailto:labex.mmedii@gmail.com). Il inclura une description du thème de recherche visé, de l’intérêt de la chaire pour l’équipe d’accueil, ainsi qu’une lettre de soutien au projet de chaire émanant de la direction de l’établissement d’appartenance.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| UCP_logo_violet.jpg | paris13.jpeg | Paris-ouest.png | logo_ESSEC_2010_17_06_2010_11_31_42.jpg | images.jpg | assas.jpg | logo_cnrs.jpg |